

## Les adverbes de domaine et l'expression de la modalité assertive

ADELAIDA HERMOSO MELLADO-DAMAS  
Universidad de Sevilla  
ahermoso@us.es

### Resumen

Nuestro propósito en este artículo es llevar a cabo un análisis semántico-pragmático de un subgrupo de adverbios llamados *de dominio* o de *punto de vista*. El adverbio de dominio funciona como un grupo adverbial que aporta un marco conceptual según el cual debe interpretarse el contenido global de la frase. Dentro del marco teórico de la semántica argumentativa y la polifonía (Anscombe; Donaire & Haillet, 2013), veremos en qué medida, desde un punto de vista semántico-pragmático, el adverbio de dominio traduce cierta actitud enunciativa adoptada por parte del hablante ante los contenidos enunciados. Dicha actitud consiste en la expresión de la adhesión por parte del hablante a la verdad de los contenidos del mensaje comunicado. Debemos considerar, por tanto, los *adverbios de dominio* como marcadores discursivos.

### Palabras clave

Adverbio, enunciado, polifonía, marcadores discursivos, modalidad.

### Abstract

The aim of this article is to propose a semantic-pragmatic analysis of a subgroup of French adverbs called *viewpoints subjuncts*. The viewpoints subjuncts function as an adverbial group which offers a semantic frame in which the content of a sentence is to be interpreted. Within a polyphonic framework (Anscombe; Donaire & Haillet, 2013), we shall see in which way, from a semantic-pragmatic point of view, the viewpoints subjuncts convey some speaker's attitude towards what is said, specifically they present a comment on the truth value of the utterance. Consequently, we must consider viewpoints subjuncts as discourse markers.

### Key-words

Adverb, utterance, polyphony, discourse markers, modality.

## 1. Introduction

Notre nous proposons dans cet article de faire une analyse sémantico-pragmatique d'un sous-groupe d'*adverbes* appelés *de point de vue* (Molinier, 1984) ou *de domaine-point de vue* (Raemdonck, 1999). Par *adverbe de domaine* nous nous référons ici à une fonction adverbiale particulière susceptible d'adopter différentes formes dans la langue, dont les adverbes en *-ment* (*littérairement, économiquement, légalement...*), les locutions (*ce matin, en ce moment, dans le jardin, etc.* ou les morphèmes adverbiaux (*aujourd'hui, maintenant, demain...*)).

Parmi ces adverbiaux, se trouvent ceux qui constituent le cadre *spatio-temporel* dans lequel se situe l'ensemble de la prédication. Citons comme exemple le cas des locutions soulignées dans la phrase (1) "*À Paris, il pleut en été*" ou celui des adverbes qui ajoutent un champ *notionnel* ou *conceptuel* auquel doit être circonscrite l'interprétation de l'énoncé, cas illustré dans (2) "Cette phrase est bonne *grammaticalement*, mais elle n'est pas élégante." C'est sur ce dernier sous-groupe d'*adverbes de cadre*<sup>1</sup> que nous focaliserons notre attention lors de la présente étude.

Après une révision des définitions proposées par les auteurs spécialisés, on constate que la plupart d'entre elles mettent en relief le caractère sémantique et référentiel de ces unités. Selon Nilsson-Ehle:

Les adverbes de limitation ou de restriction offrent les limites à l'intérieur desquelles seulement est valable l'idée du verbe dans le cas particulier. [...] Limiter la portée d'un fait énoncé c'est le présenter comme s'appliquant exclusivement à tel ou tel domaine particulier (1941: 215).

C'est aussi bien le cas pour Guimier (1996: 141) d'après lequel "Les adverbes de domaine ont pour effet de restreindre la validité de l'énoncé à un champ référentiel particulier."

Seul Nøjgaard semble accorder une certaine importance aux aspects discursifs qui concernent cette sous-classe adverbiale et en donne une définition un peu plus élaborée:

Les limitatifs indiquent le cadre conceptuel à l'intérieur duquel il faut se transporter pour accepter le message, tout en indiquant d'autres points de vue comme non valables [...]. On peut dire qu'ils focalisent la réception, circonscrivant celle-ci à un certain domaine par opposition à d'autres domaines possibles (1993: 148).

Mise à part ces références au rôle joué par ces adverbes sur le plan sémantico-pragmatique, les études consultées proposent dans la plupart des cas des analyses distributionnelles, un peu superficielles, qui ne donnent pas, à notre avis, une réponse satisfaisante aux problèmes que soulèvent ces unités.

<sup>1</sup> Nous désignerons dorénavant ce groupe d'adverbes comme *adverbes de domaine*, *adverbes de point de vue* ou bien par *adverbes de domaine* (Raemdonck, 1999).

Notre intérêt, lors de cette analyse, porte sur le lien existant entre l'emploi, de la part du locuteur, d'un *adverbe de domaine conceptuel* et l'expression de son adhésion, c'est-à-dire sa prise en charge envers les contenus véhiculés par l'énoncé proféré.

Pour ce faire, nous partirons de deux cadres théoriques d'analyse, à savoir: l'*énonciation* (Ducrot 1980 et 1984), d'une part; la *sémantique argumentative* et la *polyphonie énonciative* (Anscombre; Donaire & Haillet, 2013), d'autre part. Le premier nous donnera l'occasion de manipuler une structure d'analyse qui dépasse les marges de la phrase et qui permet ainsi de considérer un genre de *syntaxe discursive* parallèle à la syntaxe phrastique traditionnelle; le second nous offrira les bases théoriques et terminologiques appropriées à l'étude de la composante sémantico-pragmatique de ce sous-groupe d'unités adverbiales et de leur capacité de déployer certaines stratégies discursives.

Nous développerons par la suite le fonctionnement des adverbes de *domaine-point de vue* sur le plan syntaxique, sémantique et pragmatique faisant tout particulièrement insistance sur les deux dernières catégories. Nous chercherons à montrer que ces adverbes, en dépit de leur statut intra-phrastique, se comportent comme des marqueurs discursifs participant à la configuration sémantico-pragmatique de l'énoncé dont ils font partie ainsi qu'à la stratégie discursive que ledit énoncé sert à accomplir.

## 2. Syntaxe des adverbes de domaine

Syntaxiquement, l'adverbe de *domaine-point de vue* présente un statut particulier, car il opère en tant que syntagme adjoint (SA), englobant le syntagme nominal (SN) et le syntagme verbal (SV), offrant ainsi un domaine conceptuel par rapport auquel doivent être situés les contenus de l'ensemble de la prédication.

- (3) *Sémantiquement*, les énonciatifs limitatifs s'apparentent aux illocutifs (Nøjgaard).  
(3a) Les énonciatifs limitatifs s'apparentent d'une manière sémantique aux illocutifs.  
(3b) D'un point de vue sémantique, les énonciatifs limitatifs s'apparentent aux illocutifs.

En effet, si l'on observe l'exemple (3) ainsi que ses paraphrases respectives (a) et (b), on constate immédiatement que l'adverbe ne modifie pas le verbe *s'apparenter* directement (3a), mais précise un domaine conceptuel par rapport auquel sont interprétés les contenus énoncés (3b). Il présente, de ce fait, les contenus propositionnels de l'énoncé -en l'occurrence la ressemblance entre les [adverbes] énonciatifs limitatifs et les illocutifs- comme devant s'appliquer au domaine particulier de la *sémantique*. Il ne s'agit donc pas d'un *adverbe de constituant*. Son statut syntaxique détaché permet à ce type d'adverbe d'être déplacé sans que cela affecte la grammaticalité de la séquence où il figure, comme le montrent les transformations faites aux énoncés (2) et (3) ci-dessous:

- (2a) *Grammaticalement*, cette phrase est bonne, mais elle n'est pas élégante.
- (2b) Cette phrase est *grammaticalement* bonne, mais elle n'est pas élégante.
- (3c) Les énonciatifs limitatifs s'apparentent, *sémantiquement*, aux illocutifs.
- (3d) Les énonciatifs limitatifs s'apparentent aux illocutifs, *sémantiquement*.

Il ne s'agit pas donc d'un *constituant de syntagme*, mais d'un *constituant de phrase*, avec une portée de modification plus ample et la possibilité ainsi d'occuper une place détachée (exemple 4a), ou de figurer en tête de phrase négative (exemple 4b), deux positions en fait exclues pour les adverbiaux constituants de SV:

- (4) Il est difficile de déterminer, *esthétiquement*, quelles ont été les qualités durables que le jazz a apportées, car le mot "jazz" a été employé pour au moins cinq ou six genres de musique différents (A. Lacombe).
- (4a) *Esthétiquement*, il est difficile de déterminer quelles ont été les qualités durables que le jazz a apportées.
- (4b) *Esthétiquement*, il n'est pas difficile de déterminer quelles ont été les qualités que le jazz a apportées.

Les auteurs consultés (Molinier, 1990; Nøjgaard, 1993; Guimier, 1996) ajoutent deux autres caractéristiques distributionnelles propres à ces adverbes telles que:

– La possibilité d'être le foyer d'une phrase clivée:

- (5) *Légalement* le procédé est correct (Nøjgaard).
- (5a) C'est légalement que le procédé est correct (mais pas *moralement*).
- (6) *Moralement* ce choix est discutable.
- (6a) C'est *moralement* que ce choix est discutable (mais pas *techniquement*).
- (7) *Diplomatiquement* cette négociation est mal engagée (Molinier).
- (7a) C'est *diplomatiquement* que cette négociation est mal engagée (mais pas *économiquement*).

– La particularité de pouvoir être focalisés par des adverbes du type *même, surtout, aussi*, etc., c'est-à-dire, des adverbes *paradigmatisants* suivant la terminologie de Nølke (1983), ayant la seule condition de ne pas se situer en tête de phrase:

- (8) *Socialement* et même *psychologiquement*, il était entendu que l'Un était incomplet sans l'Autre (E. Badinter).

– Finalement, la possibilité d'être paraphrasés par les structures [*d'un point de vue + adjectif*], ou bien [*adverbe + parlant*]:

- (9) *D'un point de vue légal*, le procédé est correct.
- (10) *Légalement parlant*, le procédé est correct.

Nous ajouterons une dernière caractéristique distributionnelle des adverbess de *domaine*, qui nous semble intéressante, concernant la structure [Adv + Adj]. Cette structure représente souvent un Syntagme Adjectival (SA) dont le noyau est un adjectif qualificatif qui se trouve intensifié par un adverbe de degré du type *très, fort, vraiment, franchement*, etc. La caractéristique principale de ce type de construction est qu'elle n'accepte pas la postposition de l'adjectif: "Paul est *très* beau" vs "\*Paul est beau *très*"; "Cette femme est *franchement* belle" vs "Cette femme est belle *franchement*". Et on peut constater que lorsque l'adverbe qui précède l'adjectif est un adverbe de domaine, l'inversion de l'ordre des constituant est parfaitement viable (exemples 9a, b et 6 b, c), ce qui nous indique qu'il ne s'agit pas dans ces cas d'un marqueur d'intensité mais de toute autre chose:

- (9a) Le procédé est *légalement* correct.
- (9b) Le procédé est correct *légalement*.
- (6b) Ce choix est *moralelement* discutable.
- (6c) Ce choix est discutable *moralelement*.

La position détachée propre au statut syntaxique des *adverbess de domaine*, ainsi que les paraphrases qui aident à illustrer leur spécificité sémantique et fonctionnelle ont amené parfois les auteurs à les placer parmi les adverbess de phrase : c'est le cas de Greenbaum (1972) qui range les adverbess anglais *personally, generally, literally, métaphorically*, etc., dans le groupe des "style disjuncts" –c'est-à-dire des adverbess d'énonciation– ou de Guimier (1996) qui situe les équivalents français de ces mêmes adverbess et d'autres (*logiquement, légalement, alphabétiquement*, etc.) sous la rubrique *exophrastique*, à côté de ceux qui "représentent des traces de l'intervention du locuteur, qui commente tout ou partie de son énoncé ou de l'acte qui le produit" (1996: 6).

Or, à notre avis, cette ambiguïté pourrait se résoudre par une analyse plus approfondie de ces unités qui permette de mettre en évidence les particularités qui les distinguent non seulement en fonction de leur *point* d'incidence –i.e. leur statut en tant que syntagmes adjoints– mais également d'après leur *niveau* d'incidence. Dans ce but on aura recours à la distinction proposée par Anscombe et Ducrot (1983) entre la *phrase de base (P)*, la *phrase modale (PM)* et la *phrase d'énonciation (PE)*, trois niveaux qui conforment la structure énonciative d'un acte communicatif particulier, comme celle élaborée à partir de (11) et illustrée dans le schéma (A):

- (11) *Franchement*, je pense que *moralelement* ce procédé n'est pas correct.

(A) PE [*franchement*] PM [SN *je* / SV *pense*] P [SA *moralelement* (SN *ce procédé* / SV *n'est pas correct*)]

---

2 Différent de "Cette femme est belle, *franchement*" où *franchement* joue le rôle d'adverbe d'énonciation, et occupe ainsi une position extra-phrastique, la pause phonétique et graphique étant nécessaire dans ce cas.

Ce schéma montre les différents niveaux énonciatifs ainsi que la place occupée par chaque élément distinctif de la séquence. D'après la structure développée dans (A), *franchement* constitue un adverbe de phrase, qui modifie le verbe *dire*, effacé en surface et correspondant à la phrase d'énonciation (PE); L'adverbe *morement*, en revanche, opère en tant que syntagme adjoint à l'ensemble [SN + SV] de la phrase de base. Bien que se situant près de la frontière qui sépare la phrase de base de la phrase modale, cet adverbe ne présente pas pour autant un caractère externe par rapport aux contenus propositionnels, et, par conséquent, il doit être considéré en tant que constituant de phrase –jamais comme adverbe de phrase– et concernant dès lors un prédicat différent.

Comme déjà signalé chez Hermoso (2008), on peut trouver également des adverbes de domaine portant sur des niveaux autres que celui correspondant à la phrase. C'est le cas de l'adverbe *personnellement* de l'énoncé (12) ci-dessous:

(12) *Personnellement* je pense que *morement* ce procédé n'est pas correct.

(B) PE [Ø] PM [SA *personnellement* (SN *je* / SV *pense*)] P [SA *morement* (SN *ce procédé* / SV *n'est pas correct*)]

Comme illustré dans le schéma (B), l'adverbe *personnellement* opère en tant que syntagme adjoint à la phrase modale, offrant ainsi le cadre dans lequel doit être compris l'ensemble du prédicat assertif (*je pense*), et apportant par là un élément d'information permettant de situer l'adhésion du sujet parlant aux propos énoncés (en l'occurrence “*morement ce procédé n'est pas correct*”). À partir de ces considérations, l'adverbe *personnellement* peut être classé en tant qu'*adverbe de modalité*, d'après le niveau qu'il occupe, mais comme adverbe de *domaine* suivant son statut syntaxique dans la phrase ayant les mêmes spécificités distributionnelles que son voisin *morement*. On dira donc que *personnellement* est un adverbe de *cadre modal*, ce qui nous permet de lui appliquer les tests correspondants à cette position syntaxique –illustrés *supra* sous (4a, b), (7a) et (9)– et obtenir les transformations notées dans la série (12a, b, c):

(12a) Je pense *personnellement* que *morement* ce procédé n'est pas correct.

(12b) *Personnellement*, je ne pense pas que *morement* ce procédé ne soit pas correct.

(12c) C'est d'un point de vue *personnel* que je pense que *morement* ce procédé n'est pas correct.

Les exemples ci-dessus analysés montrent que les adverbes *personnellement* et *morement* partagent une même portée –jouant tous les deux le rôle de syntagmes adjoints– et se différencient quant à leurs niveaux opératifs respectifs<sup>3</sup>: le premier, se rapportant au prédicat phrastique et opérant ainsi à l'intérieur des bornes de la phrase; le second, constituant le

3 Raison pour laquelle *morement* ne peut être placé en tête de phrase: “\**Morement*, je pense que *personnellement* ce procédé n'est pas correct”.

cadre du prédicat modal et occupant donc un niveau supérieur d'analyse. Et cette précision nous aide à mieux localiser en quoi ce type d'adverbe ressemble aux adverbes de phrase sans pour autant faire partie de la même famille.

### 3. Les adverbes de domaine et la vériconditionnalité

La plupart des linguistes consultés, surtout parmi les plus traditionnels, insistent sur le fait que les *adverbes de domaine* participent aux conditions de vérité de la séquence qu'ils accompagnent. C'est le cas de Mørdrup, qui signale que "sémantiquement ces adverbes indiquent le domaine pour lequel un énoncé est vrai" (1976: 332), ou de Schlyter qui affirme qu'"ils indiquent le cadre à l'intérieur duquel la proposition a une valeur de vérité" (1977: 85).

Molinier (1984)<sup>4</sup>, pour sa part, va au-delà et distingue deux sous-groupes à l'intérieur de cette classe adverbiale. Le premier correspond aux adverbes qui concernent un *domaine de vérité*, et qui ont "pour fonction de spécifier pour quel domaine un énoncé est vrai" (exemple 13); le second sous-groupe comprend les adverbes qui spécifient un *univers de discours* dans lequel l'énoncé peut être aussi bien vrai que faux (exemple 14):

(13) *Chimiquement*, l'oxygène est un corps simple.

(14) *Financièrement*, cette opération fut un fiasco.

En partant de ces mêmes exemples et considérations avancés par Molinier, Guimier (1996) fait une distinction entre les adverbes de domaine *contrastifs*, susceptibles d'être le noyau d'une phrase clivée (exemple 14a) ou de servir de réponse avec *oui* ou *non* à une question totale (exemple 14b); et les adverbes *non-contrastifs* qui n'acceptent aucune de ces deux manipulations (exemples 13a et b):

(14a) C'est *financièrement* que cette opération fut un fiasco.

(14b) Cette opération fut-elle un fiasco ? – *financièrement*, oui/non.

(13a) ? C'est *chimiquement* que l'oxygène est un corps simple.

(13b) L'oxygène est-il un corps simple ? – ? *Chimiquement*, oui/non.

La valeur contrastive/non contrastive de ces exemples n'est pas déterminée, à notre avis, par la présence du morphème adverbial, mais qu'elle s'explique par le rapport existant entre l'adverbe et les contenus prédiqués. En réalité ce qui motive la différence de comportement entre (13) et (14) est bien simple si l'on tient compte du type de prédication. Dans (13) on envisage une *phrase générique analytique*, d'après la terminologie d'Anscombe (2002), une phrase qui présente une propriété comme étant nécessairement vraie. En tant que phrase analytique, (13) repose sur un savoir objectif scientifiquement fondé, ce qui n'est pas

4 À la suite de Bellert (1977).

le cas de (14), exprimant un jugement subjectif. Comme nous le constatons cette différence de nature entre les deux prédications a pour corollaire l'incompatibilité de (13), ainsi que la compatibilité de (14), avec l'expression modale d'opinion:

(13c) \**À mon avis*, l'oxygène est un corps simple.

(14c) *À mon avis*, cette opération fut un fiasco.

Ces faits contraignent, naturellement, la lecture de l'adverbe et, par conséquent, celle du type de cadre instauré. La présence de l'adverbe dans (13) déclenche un effet descriptif et non interprétatif: il constitue un complément d'information et non pas un conditionnant de sens, ce qui empêche sa mise en relief (exemple 13a), ainsi que sa position en tant que réponse à une question totale (exemple 13b). Dans (14), en revanche, la phrase ne se présente pas comme étant nécessairement vraie car elle représente un point de vue pris en charge par le locuteur; le rôle joué par l'adverbe n'étant donc en rien de type objectif ou descriptif, mais, tout au contraire, interprétatif ou subjectif (*cf.* transformations 14a et b).

Donc, pour nous, il ne s'agit pas dans ce cas des conditions de vérité de l'énoncé, mais de la valeur argumentative des contenus propositionnels et du rôle joué par la présence de l'adverbe par rapport à cette valeur, la spécificité sémantique et lexicale de celui-ci étant décisive à cet égard.

#### 4. Spécificité sémantique et lexicale

Comme déjà souligné par les spécialistes, les adverbes de domaine se construisent sur des adjectifs dits *relationnels*, ce qui revient à dire qu'ils reposent sur une base lexicale substantive: *grammaticalement* est construit sur *grammaire*; *sémiotiquement* sur *sémiotique*; *morale* sur *morale*, etc.

Étant construits sur une base substantive, les adjectifs relationnels ne qualifient pas, ils classifient<sup>5</sup>. Dans le syntagme *la voiture présidentielle*, l'adjectif ne qualifie pas le substantif, il le détermine: de l'ensemble d'objets désigné par *voitures*, *présidentielle* sélectionne *celle du président*, ou *celle qui a affaire au président*; de même que dans *le problème financier*, l'adjectif désigne un type de problème particulier, et le range dans une classe particulière: celle des finances.

À l'instar des adjectifs relationnels dont ils dérivent, et contrairement à d'autres adverbes chargés de porter un qualificatif soit sur l'événement dénoté par le verbe (exemple 15 qui se laisserait paraphraser par 15a)<sup>6</sup>, soit sur la totalité des contenus énoncés (exemple 16, dont la glose serait celle notée dans 16a), les adverbes de domaine ne qualifient pas les contenus qu'ils accompagnent, ils les classifient<sup>7</sup>. Comparons:

5 Exception faite naturellement des cas où un *adjectif relationnel* reçoit un emploi qualificatif, comme par exemple dans la phrase "*ce pays est très démocratique*" ou dans "*je trouve cette femme assez aristocratique*".

6 Les paraphrases de (15) et (16) sont empruntées à Molinier (1990).

7 Cette même précision vaut pour les adverbes de domaine qui opèrent à des niveaux distincts à celui de la phrase,



- (15) Paul parle *couramment* quatre langues.  
(15a) Paul parle *de manière / façon courante* quatre langues.  
(16) *Curieusement*, Paul parle couramment quatre langues.  
(16a) *Il est curieux que* Paul parle couramment quatre langues / Que Paul parle couramment quatre langues *est curieux*.  
(17) *Professionnellement*, Paul a échoué.  
(17a) \* Paul a échoué *de manière / façon professionnelle*.  
(17b) \**Il est professionnel que* Paul ait échoué/ \**Que* Paul ait échoué *est professionnel*.

En effet, l'énoncé (17) correspond non pas aux gloses (17a / 17b), mais à une glose du type (17c), construite à l'aide d'adjectifs relationnels et non pas à l'aide d'adjectifs qualificatifs.

- (17c) *D'un point de vue professionnel / quant à ses aptitudes professionnelles*, Paul a échoué.

Rodríguez Ramalle (2003) fait une étude sur les adjectifs relationnels de l'espagnol en soulignant le caractère *nominal* de ceux-ci. L'auteur considère que l'ensemble formé par un adjectif relationnel et son substantif support conforme une sorte de séquence parallèle à celle composée de deux substantifs, l'un portant sémantiquement sur l'autre en guise d'apposition spécifique.

D'après nous, les adverbes de domaine ont un fonctionnement analogue à celui des adjectifs relationnels: ils fonctionnent en tant que substantifs apposés au reste des contenus prédiqués, les déterminant et les classifiant, affectant de ce fait la configuration sémantique globale de l'énoncé où ils figurent.

Partant de ces considérations, nous soutenons l'hypothèse selon laquelle cette opération de classification ou de détermination des contenus concernés par un adverbe de *domaine* repose sur une relation sémantique existant entre le substantif-adjectif base de l'adverbe et au moins un terme de la phrase qu'il accompagne.

Le sens global de la séquence résulte ainsi de la combinaison entre la notion apportée par l'adverbe et les concepts sur lesquels il porte. Les exemples (18) et (19) servent à illustrer ce fait:

- (18) [...] et Iñigo qui *géographiquement* avait fait l'*inverse* en s'installant en Andalousie l'écoutait, impressionné (F. Delay).  
(19) *Légalement*, reprit Philippe péremptoire, nous ne sommes *rien* et tout nous est permis (F. Chandernagor).

Si on comprend l'item *inverse* dans un sens géographique, alors l'*inverse* de l'Andalousie réfère à un endroit situé au nord –de préférence au nord de l'Espagne; ainsi que le sens légal du

---

comme par exemple l'adverbe de domaine modal *personnellement* cité ci-dessus (cf. §2). Lorsqu'on dit *Personnellement, je pense que X*, le locuteur exprime que X est à ranger parmi ses opinions personnelles (cf. Hermoso 2008 et 2009).

mot *rien*, dans (19), peut évoquer par exemple un individu qui n'est pas recensé, qui n'existe pas aux yeux de la loi et donc auquel *tout est permis*. En d'autres termes, c'est grâce au lien sémantique existant entre le substantif qui sert de base aux adverbes de (18) et (19) et les items *inverse* et *rien* respectivement, que les prédications de (18) et (19) se voient déterminées.

En examinant (13) et (14) sous cet angle, on constate que l'ensemble formé par la paire *oxygène* et *corps simple* se rapporte de préférence à la *chimie*, ce qui exclut la considération d'un autre champ lexical pour interpréter l'énoncé (13); en revanche, l'ensemble formé par les substantifs *opération* et *fiasco* trouve d'autres possibles domaines d'application que celui des *finances*, (le domaine clinique, par exemple: *cliniquement, l'opération fut un fiasco*), ce qui nous permet de considérer l'emploi de l'adverbe comme une marque de prise de position, dénotant un choix fait de la part du sujet auteur de (14). L'adverbe *financièrement* dans (14) convoque le sens financier de l'item *opération*, ce que montre la glose de (14) dans (14d), impossible pour l'exemple (13):

(14d) Cette opération fut *un fiasco financier*.

(13d) \*L'oxygène est *un corps simple chimique*.

On constate ainsi que, du fait de sa position détachée, l'adverbe encadre l'ensemble des syntagmes verbal et nominal, tout en sélectionnant en même temps un ou plusieurs membres en tant que cibles de son apport sémantique, et que c'est à partir du rapport spécifique existant entre les deux morphèmes, l'adverbe et le membre sélectionné, qu'on peut délimiter la valeur sémantique.

## 5. Les adverbes de *domaine-point de vue* en tant que marqueurs d'attitude énonciative

On a vu au chapitre précédent que l'*adverbe de domaine* –tout comme les adjectifs relationnels– situe les contenus énoncés par rapport à un domaine sémantique particulier; ce faisant il implique un choix opéré par le locuteur parmi les possibilités existantes.

Notre hypothèse consiste à voir dans l'emploi de ces unités adverbiales et le choix qu'elles impliquent un lien direct avec la valeur modale mise en jeu dans les énoncés où elles figurent. Sans constituer des marqueurs de modalité explicite, leur emploi évoque une opération d'adhésion de la part du locuteur aux contenus énoncés.

L'analyse de notre corpus révèle qu'à l'exception de quelques exemples du type (13) –très peu nombreux –, les énoncés pourvus d'un adverbe de *domaine-point de vue* se trouvent marqués d'une certaine modalité énonciative, et que par contre les énoncés descriptifs, qui montrent une attitude de désengagement ou de non-prise de position de la part du locuteur par rapport aux contenus, supportent mal la présence de ces unités. C'est la raison du contraste existant entre (13), (20) et (21), parfaitement acceptables, et (20a) et (21a), qui, en revanche, ne le sont pas:

- (13) *Chimiquement*, l'oxygène est un corps simple.  
(20) *Scéniquement*, Marc a fort adroitement conduit cette pièce.  
(20a) \**Scéniquement*, Marc a conduit cette pièce.  
(21) *Musicalement*, Paul joue mal du piano.  
(21a) \**Musicalement*, Paul joue du piano.

En effet, dans (13), l'adverbe porte sur le fait décrit dans les contenus "l'oxygène est un corps simple", il précise et décrit le domaine d'application desdits contenus; dans (20) et (21), en revanche, l'adverbe ne porte pas sur le fait de "conduire la pièce" ou de "jouer du piano", mais sur la manière dont "Marc a conduit la pièce" et dont "Paul joue du piano", respectivement; autrement dit, les adverbes *scéniquement* et *musicalement* modifient l'ensemble du SN et du SV des phrases "Marc a fort *adroitement* conduit cette pièce" et "Paul joue *mal* du piano", tout en sélectionnant les adverbes *adroitement* dans (20), *mal* dans (21) comme cibles spécifiques de leur apport sémantique. Chaque *adverbe de domaine-point de vue* est choisi par le sujet parlant afin d'appuyer une opinion, l'adoption d'un point de vue; si on remplace ou élimine l'adverbe, inévitablement on modifie le point de vue.

Ces considérations nous amènent à penser que la présence d'un adverbe de *domaine* évoque l'expression d'une modalité implicite sous-jacente à l'énoncé où il figure, modalité qu'on pourrait verbaliser à l'aide d'un prédicat du type *je considère / je pense*.

En réalité, pour nous, la paraphrase en *c'est...que* qui s'ajuste le mieux à la dynamique discursive mise en jeu par ces adverbes n'est pas celle illustrée dans (22a), mais celle représentée dans (22b), c'est-à-dire une glose qui montre l'adhésion du locuteur aux contenus énoncés, ainsi que le cadre par rapport auquel classer ces contenus.

- (22) *Musicalement*, cet opéra est un chef-d'œuvre.  
(22a) C'est *musicalement / d'un point de vue musical* que cet opéra est un chef-d'œuvre.  
(22b) C'est *musicalement / d'un point de vue musical* que *je considère* que cet opéra est un chef-d'œuvre.

La raison du caractère peu naturel des paraphrases (13e, f, g), face à celles illustrées dans la suite (23a, b, c) ne se trouve pas dans l'emploi de l'adverbe de domaine mais dans l'absence de modalité implicite sous-jacente à l'énoncé (13). Il s'agit d'une assertion objective qui ne fait pas l'objet d'un positionnement subjectif du locuteur. Dans ce cas, l'adverbe décrit un cadre qui préexiste au moment de l'énonciation, et par conséquent, il est difficile de le remplacer (exemple 13e), de l'emphatiser (exemple 13f), ou encore de le représenter comme ajouté après coup (exemple 13g).

- (13e) ? *Physiquement*, (je pense que) l'oxygène est un corps simple.  
(13f) ? C'est *chimiquement* que (je pense que) l'oxygène est un corps simple.  
(13g) ? L'oxygène est un corps simple, du moins *chimiquement* (je pense).

(23a) *Diplomatiquement* (je pense que) cette négociation est mal engagée (mais pas *économiquement*).

(23b) C'est *diplomatiquement* que (je pense que) cette négociation est mal engagée.

(23c) Cette négociation est mal engagée, du moins *diplomatiquement*, (je pense).

Un critère qui permet de rendre compte du rôle joué par les adverbes de *domaine* en tant que marqueurs discursifs est celui de la complémentation. Revenons à l'exemple (17) et comparons-le à l'exemple (24):

(17) *Professionnellement* Paul a échoué.

(24) \**Professionnellement* Paul a échoué à l'examen.

Dans (17), le locuteur affirme que "Paul a échoué" et "qu'il l'a fait dans le domaine professionnel et non pas dans le domaine affectif", par exemple. Le locuteur de cet énoncé fait un choix entre plusieurs domaines d'application du fait dénoté par le verbe *échouer*. Or, dès qu'on complète le verbe et que l'énoncé prend un caractère descriptif, l'emploi de l'adverbe se révèle inacceptable: il n'y a plus d'engagement subjectif de la part du locuteur envers les contenus énoncés, la modalité implicite d'adhésion se voit bloquée et l'emploi de l'adverbe n'a plus de sens.

Un autre fait permet de mettre au jour le rôle joué par les *adverbes de domaine* en tant que *marqueurs discursifs*. Il s'agit de leur fonctionnement en combinaison avec l'opérateur *mais*. Observons à cet égard les séquences (25) et (26):

(25) *Professionnellement*, Paul est génial, *mais*, *personnellement*, il est nul.

(26) *Professionnellement*, Paul est génial, *mais* on ne doit pas le recruter.

Comme l'ont expliqué Anscombe et Ducrot (1983; 2002), le principal rôle du morphème *mais* est de marquer une relation concessive, soit directe, soit indirecte, entre deux membres du discours. Dans le premier cas, illustré par (25), *mais* met en jeu une relation concessive entre deux arguments, en l'occurrence (X) *professionnellement, Paul est génial* et (Y) *personnellement, il est nul*, le premier (X) visant une conclusion positive (R) du type par exemple *on doit le recruter*, le second visant une conclusion allant en sens inverse (non-R) *on ne doit pas le recruter*. Cette même relation peut se donner de manière directe, entre l'argument explicite (X) et la conclusion (non-R) dérivée du deuxième argument –cette fois implicite– (Y), cas représenté dans la séquence (26).

Partant de ces deux structures concessives, on constate que si on enlève l'adverbe de *domaine* de (26), la séquence garde sa grammaticalité (exemple 26a), ce qui n'est pas le cas de l'énoncé (25), lequel nécessite de la présence des deux adverbes<sup>8</sup> qui le composent pour garder sa grammaticalité:

8 À la limite, on pourrait accepter la séquence avec un seul adverbe de domaine "*Professionnellement, Paul est*

- (26a) Paul est génial, mais, on ne doit pas le recruter.  
(25a) \*Paul est génial mais il est nul.

Le connecteur *mais* oppose soit deux conclusions implicites (exemple 25) soit un argument explicite et une conclusion –celle visée de l’argument voisin– (exemple 26), mais jamais deux arguments. Les séquences qui forment (25a) s’opposent directement, ce qui rend l’emploi de *mais* inacceptable<sup>9</sup>. Avec l’ajout des deux adverbes, les adjectifs *génial* et *nul* ne se trouvent plus en opposition directe; ce n’est qu’à l’égard des adverbes qui les précèdent qu’ils seront combinés. En (25a) on trouve deux arguments qui s’opposent directement, dans (25), en revanche, ils le font par le biais de leurs conclusions implicites respectives.

C’est ce même procédé qui permet au locuteur de (27) de mettre en place deux arguments contradictoires, l’un étant la négation de l’autre:

- (27) *Diachroniquement*, ces deux mots sont reliés, mais *synchroniquement*, ils ne le sont pas.  
(27a) \*Ces deux mots sont reliés mais ils ne le sont pas.

En absence d’adverbe de *domaine-point de vue*, les deux phrases qui composent la séquence (27a) perdent leur statut d’argument X et Y visant des conclusions inverses. L’adverbe de *domaine* sert à encadrer l’adoption, par le locuteur, d’un certain point de vue. Le point de vue assumé par le locuteur est représenté comme devant être inscrit dans un domaine sémantique particulier.

Ces réflexions nous amènent à penser que les adverbes de domaine, tout en étant des constituants internes, ne laissent pas pour autant de remplir une fonction quant à la valeur argumentative et polyphonique de l’énoncé où ils figurent. Plus concrètement, nous partons de l’hypothèse selon laquelle ces adverbes servent à justifier l’adoption par le locuteur d’un point de vue auquel il dit adhérer sans pour autant en être nécessairement la source. Lorsque le locuteur de (27) classe la prédication “ces deux mots sont reliés” dans un domaine sémantique particulier (celui de la linguistique diachronique), il en revendique la paternité. Sans être un adverbe de modalité explicite, l’adverbe de *domaine-point de vue* constitue un ressort argumentatif chargé de marquer l’adhésion du locuteur aux contenus assertés. Sa présence implique ainsi nécessairement celle d’un prédicat modal implicite qui donnerait forme à cette adhésion. Il s’agirait dans ce cas d’un marqueur de modalité assertive implicite<sup>10</sup>.

---

*génial, mais il est nul*” auquel cas on serait forcé de sous-entendre que Paul est nul dans un domaine autre que celui concernant ses aptitudes professionnelles.

9 Pour que la présence de *mais* soit acceptable, il faut que les deux parties reliées n’entrent pas en opposition directe; comme c’est le cas pour notre exemple (2) cité ci-dessus (cf. § 1), lequel comporte un seul adverbe de domaine, qu’on pourrait même effacer sans tomber en contradiction: “*cette phrase est bonne mais elle n’est pas élégante*”.

10 Cf. Hermoso (2001).

Suivant une démarche polyphonique, on dira que la différence entre *énoncer* (17) et *énoncer* (28) a comme base la relation que le locuteur entretient avec les contenus “*Paul a échoué*” et les points de vue qui y sont représentés. Dans le premier cas, le locuteur dit s’identifier au point de vue évoqué dans ces contenus; l’énoncé (28), en revanche, ne comporte aucune marque de positionnement du locuteur à l’égard de l’assertion “*Paul a échoué*”, ni d’adhésion, ni de mise à distance.

(17) *Professionnellement* Paul a échoué.

(28) Paul a échoué.

## 6. Conclusion

L’adverbe de *domaine-point de vue* se comporte en tant que syntagme adjoint aux deux autres syntagmes [SN+SV], en étant susceptible d’opérer à des niveaux discursifs différents: aux extrémités de la phrase de base, en tant que groupe périphérique; adjoint au prédicat modal faisant partie d’une structure énonciative supérieure. Cette position privilégiée, attribuée à l’adverbe une certaine stratégie discursive dans le sens où sa présence justifie un choix fait de la part du sujet parlant, un choix qui se traduit en attitude énonciative à l’égard des contenus assertés. Cette attitude énonciative, comme on l’a montré dans le développement de la présente étude, consiste à prendre en charge, de la part du locuteur, des contenus énoncés, *i.e.* en l’adhésion du sujet parlant envers le message communiqué. De ce point de vue, on doit considérer les *adverbes de domaine* en tant que marqueurs d’attitude énonciative, plus concrètement en tant que marqueurs d’une modalité assertive implicite.

## Références bibliographiques

- ANSCOMBRE, Jean.-Claude & Oswald DUCROT. 1983. *L’argumentation dans la langue*, Bruxelles, Pierre Mardaga Éditeur.
- ANSCOMBRE, Jean.-Claude. 2002. “Mais/pourtant dans la contre-argumentation directe: raisonnement, généricité, et lexicque consiste en la prise en charge” in *Linx*, n° 46, 115-131.
- ANSCOMBRE, Jean.-Claude, María Luisa DONAIRE & Pierre Patrick HAILLET (éds.). 2013. *Opérateurs discursifs du français. Éléments de description sémantique et pragmatique*. Berne, Peter Lang.
- BELLERT, Irène. 1977. “On Semantic and Distributional Properties of Sentential Adverbs” in *Linguistic Inquiry*, n° 8, 337-351.
- DUROT, Oswald. 1980. “Analyses Pragmatiques”, *Communications*, n° 32, 11-60.
- DUROT, Oswald. 1984. *Le dire et le dit*. Paris, Éditions de Minuit.
- GREENBAUM, Sidney. 1972. “Adjuncts, disjuncts, conjuncts” in *A grammar of contemporary English*. Essex, Longman, 420-530.
- GUIMIER, Claude. 1996. *Les adverbes du français*. Paris, Ophrys.
- HERMOSO, Adelaida. 2001. “A mon avis: una zona modal” in LLAMAS, Elena, Isabel UZCANGA & Juan Manuel PÉREZ. *Essor et renouveau de la linguistique française*. Salamanca, Ediciones Universidad, 177-185.

- HERMOSO, Adelaida. 2008. "Personnellement: syntaxe, polyphonie, stéréotype" in *Des topoi à la théorie des stéréotypes en passant par la polyphonie et l'argumentation dans la langue. Hommages à Jean-Claude Anscombe*. Laboratoire Langage, Littérature, Société, Collection Langages, n.º5, 335-247.
- HERMOSO, Adelaida. 2009. "Personnellement et franchement: deux attitudes énonciatives" in *Langue Française*, n.º 161, 23-38.
- MOLINIER, Christian. 1984. "Remarques sur les adverbes de point de vue" in *Cahiers de Grammaire*, n.º 7, 55-75.
- MOLINIER, Christian. 1990. "Une classification des adverbes en *-ment*" in *Langue française*, n.º 142, 28-40.
- MØRDRUP, Ole. 1976. "Sur la classification des adverbes en *-ment*" in *Revue Romane* n.º 11, 2, 317-333.
- NILSSON-EHLE, Hans. 1941. *Les adverbes en -ment compléments d'un verbe en français moderne*. Lund, Gleerup.
- NØJAARD, Morten. 1993. *Les adverbes français. Essai de description fonctionnelle*. Copenhagen, Munksgaard.
- NØLKE, Henning. 1983. "Les adverbes paradigmatiques: fonction et analyse" in *Revue Romane* n.º spécial. Copenhagen, Akademisk Forlag.
- RODRÍGUEZ RAMALLE, Teresa María. 2003. *La gramática de los adverbios en -mente o cómo expresar maneras, opiniones, actitudes a través de la lengua*. Madrid, Ediciones de la Universidad Autónoma.
- SCHLYTER, Suzanne. 1977. *La place des adverbes en -ment en français*. Thèse de Doctorat, Konstant.
- VAN RAEMDONCK, Dan. 1999. "L'adverbe de domaine-point de vue est-il un adverbe de phrase?" in *Orbis Linguarum*, vol. n.º 11, 101-112.